DIXIÈME ANNÉE. — N° 397 On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANCIENNE-COMÉDIE, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste SAMEDI 11 NOVEMBRE

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-41

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Honorons les Morts en luttant contre les « autres ennemis » de la France

L'Evolution des Cités

A l'exposition récente de la Cité reconstituée, M. le professeur Geddes avait organisé une galerie dont l'aspect un peu technique avec ses dessins, diagrammes, plans anciens et nouveaux de villes, cartes démographiques, n'aurait peut-être pas attiré le passant, si M. Geddes, avec une complaisance inlassable, n'avait su le retenir en expliquant lui-même chaque document. A sa parole alerte, imagée, originale, faisant sentir plutôt que démontrant la justesse de ses idées, et suggérant un monde de réflexions, l'auditeur conquis s'apercevait bien vite qu'il s'agissait de choses intéressantes, non pas seulement pour les architectes ou les ingénieurs, mais pour tous les citoyens... et les citoyennes. La matière des causeries de M. Geddes est contenue dans un gros livre : *Cités en évolution*, où il cherche sur quelles bases doit se construire la cité moderne et dans quel sens la perfectionner.

Toute cité est un être vivant, c'est un organisme où toutes les parties doivent coopérer à la vie de l'ensemble, à l'équilibre de sa santé. C'est aussi une âme, et les forces spirituelles doivent, comme dans le corps humain, rester en harmonie avec les forces physiques. C'est cela qu'oublièrent souvent les hygiénistes ou des réformateurs — surtout outre-Rhin — qui, se préoccupant uniquement du bien-être matériel, bâtirent des villes assez saines et confortables, mais sans caractère, sans fantaisie, sans cet imprévu qui fait, par exemple, le charme unique de Paris.

L'idée dominante du livre de M. Geddes paraît être que, jusqu'ici, seuls des techniciens, architectes, ingénieurs, membres des Conseils d'hygiène, politiciens compétents, et même quelquefois incompétents, se sont occupés des cités, de leur construction, reconstruction, extension ou embellissement. Au lieu de cela, il voudrait que chacun et chacune, portant en soi l'amour de sa cité, eût la volonté de la rendre plus vivante et plus heureuse, et pût légalement prendre part à l'entretien de sa beauté.

Le rôle de la femme doit être là prépondérant. L'amélioration des villes est une question d'hygiène, d'esthétique et de morale. Rien de tout cela n'est indifférent aux femmes, et ces trois choses sont même comprises dans leurs compétences particulières. L'auteur s'en est fort bien souvenu : « Nous avons surtout besoin, écrit-il, de l'appui des femmes; et comme, non seulement elles ont toujours répondu à tous les élans de foi, à tous les progrès de la civilisation, mais encore les ont inspirés, il en sera de même ici, et leur récent et rapide éveil à la politique n'est que le témoignage de leur civisme naissant. Par « civisme », il faut entendre ici cet intérêt actif et aimant pris par un citoyen à la vie, à la beauté, à la puissance de sa cité.

En quoi cela consiste-t-il? On a trop de tendances à croire que l'amélioration des villes est une simple question d'assainissement des logements ouvriers. M. Geddes, lui, ne se borne pas à flétrir les taudis. Il montre que toutes les habitations modernes, bâties pour les nécessités de la vie industrielle, et d'après le principe opportuniste d' « aller d'abord au plus pressé », sont toutes plus ou moins des taudis. Taudis, les logis des indigents; demi-taudis, ceux des [illegible] et employés, et de toute la classe moyenne en général; enfin, il n'hésite pas à qualifier de *surtaudis* (overslums,, les maisons des quartiers riches, même de ceux qui sont réputés pour leur élégance, comme Mayfair, à Londres. Dans beaucoup de ces somptueuses demeures, habitent des personnes de condition relativement modeste, que leur profession oblige à « paraître », et qui, pour s'y maintenir, prennent des pensionnaires, se cantonnant elles-mêmes dans deux ou trois pièces, où elles entassent leur mobilier. Le bel hôtel est donc aussi surpeuplé qu'une simple maison de rapport. De plus, beaucoup d'hôtels ont leurs écuries situées dans le fond de la cour, empoisonnant l'air de leurs émanations. Ce n'est pas tout. Toute une catégorie d'habitantes de ces demeures magnifiques sont sacrifiées : celles que l'auteur appelle gracieusement des « Cendrillons ». Tandis qu'autrefois la cuisine était la pièce principale de la maison, à la fois salle à manger et salon, elle est devenue de plus en plus laide, étroite et malsaine, et se cache comme la partie honteuse d'une maison ». Les deux sœurs orgueilleuses — comprenez les classes dites « aisées » — ne laissent à Cendrillon que ses pois et ses poêles » et finissent par reléguer cette créature inférieure au sous-sol : « Le sous-sol, dans les âges antiques, plus simples, était réservé aux caves et aux prisons. Le constructeur moderne a inventé le sous-sol, à la fois cave et prison. »

Personne ne songe à rétablir la salle féodale primitive, ni à obliger les maîtresses de maison à recevoir leurs visiteurs dans leur cuisine; mais on pourrait se préoccuper d'améliorer la partie de l'habitation où des femmes passent la plus grande moitié de leur existence. La cuisine devrait être une pièce habitable. En France, sans doute, l'habitude de reléguer les cuisines et offices au sous-sol est moins répandue qu'en Angleterre; mais le plus souvent, la cuisine n'est aérée — si cela peut s'appeler une aération — que par une petite fenêtre, ouvrant sur une cour étroite, où donnent également les lucarnes des W.-C. de tous les étages.

M. Geddes n'a pas en vue le sort des seules cuisinières. Il veut dire que dans tous les milieux, même dans ceux où il semble que l'habitation soit le plus confortable, de graves fautes contre l'hygiène trahissent la conception mesquine de l'âge industriel, qu'a trop souvent confondu la beauté avec l'étalage d'une vaine richesse.

Et puisque nous sommes sur ce sujet, signalons encore d'autres défauts flagrants de nos demeures parisiennes, si importants, que chacun d'eux mériterait une étude. Ce sont d'abord les chambres de bonnes au sixième (ou septième) étage, construites à l'encontre de toute hygiène par leur insuffisance de ventilation, à l'encontre de toute moralité par la promiscuité des sexes et par le système des serrures que toutes les clefs peuvent ouvrir. Pour pouvoir respirer en été dans certaines de ces mansardes, il faut tenir la porte ouverte. Puis, il y a les loges de concierges qui, lorsqu'on les examine de près, se montrent conçues avec une barbarie extraordinaire, surtout si l'habitant est une femme. Il y aurait toute une campagne à faire. Enfin, la hauteur des immeubles. On a fini par se préoccuper de ce point, car en ces derniers temps — et ce ne doit pas être l'effet du hasard — l'exagération devenait intolérable. Des propriétaires égoïstes, émules des bâtisseurs kolossaux de Berlin, quand ils n'en étaient pas eux-mêmes originaires, ne craignirent pas d'exhausser de deux ou trois étages leurs immeubles, au mépris des règlements, et, profitant d'une tolérance coupable, dont avait déjà bénéficié un voisin, montaient — c'est le cas de le dire — les uns par-dessus les autres. Bientôt, tous les monuments allaient être enfermés dans des sortes de puits, massifs empilages de pierres de taille et de moëllons, et chose plus grave encore, des rues entières qui, autrefois, recevaient le soleil, se voyaient plongées à jamais dans les demi-ténèbres.

M. Geddes nous apprend — ce n'est guère une consolation — que nous ne sommes pas seuls à Paris à souffrir de cette folie des hauteurs. A Edimbourg, par suite de circonstances qui empêchent le développement de la ville en largeur, les maisons s'élèvent de plus en plus, par étages superposés, et ce sont les quartiers les plus pauvres, les plus populeux, qui ont les demeures les plus hautes. Il en résulte que des ménagères, souvent chargées de provisions, de seaux de charbon, etc. ou portant un ou deux enfants sur les bras, doivent monter ou descendre plusieurs fois dans une journée huit, neuf, dix, et jusqu'à douze étages. Or, la statistique médicale a reconnu qu'il y avait corrélation entre la fréquence des maladies féminines dans une ville et la hauteur des maisons.

Sans doute, le mieux serait la formule : « Une famille par maison, une maison par famille. » C'est ce qui est réalisé dans certains faubourgs-jardins et cités-jardins, essais isolés qui n'ont peut-être réussi que parce qu'ils étaient isolés et limités à un très petit espace. Partout ailleurs, des questions très complexes de cherté du terrain, d'indispensable proximité des centres industriels, viennent entraver l'action des hygiénistes, les rêves des moralistes et les désirs des citoyens.

Peut-être suffirait-il de s'attacher à l'une des réformes pour les obtenir toutes; car tout s'enchaîne. En exigeant l'augmentation des surfaces de cour, on diminuerait la hauteur des maisons; en diminuant le surpeuplement, on ferait baisser le rendement de l'immeuble, et, par suite, sa valeur, et peut-être celle des loyers... Mais n'appuyons pas.

M. le professeur Geddes ne prétend pas encore offrir des solutions au problème de la cité; mais il prévient que les solutions ne seront ni uniques, ni formulables en une doctrine applicable dans tous les cas. Il a voulu attirer sur ces questions l'attention non pas des « pouvoirs publics », mais du public, en qui réside le vrai pouvoir. Il pense que le civisme, tel qu'il l'entend, doit être enseigné aux adultes que nous sommes, et surtout à la génération de demain. Des cours inaugurés à son instigation dans diverses écoles primaires d'Ecosse ont eu un grand succès auprès des petits élèves. Dans ces cours, les enfants apprennent à connaître, et par conséquent à aimer, leur région, son histoire, ses caractères propres, ses richesses et beautés particulières. Des visites aux monuments, et une sorte de « musée de la cité » doivent être institués un peu partout, afin que chacun puisse s'initier peu à peu à la science des villes. Tous devraient avoir quelques connaissances générales de cette science très vaste, et en approfondir les parties qui conviennent même aux aptitudes et aux goûts de chacun. Ainsi, l'artiste ou l'historien s'attachera davantage à la conservation des monuments historiques, le négociant à la facilité des communications, et à la commodité des gares, docks ou ports de mer, les gens simplement pratiques, à la distribution des eaux ou à l'éclairage.

Rien de tout cela, répétons-le, n'est indifférent pour nous; et c'est maintenant qu'il faudrait créer un mouvement en ce sens, Il en est temps, parce que nous entrons dans une ère nouvelle. Beaucoup de villes sont à reconstruire, par le crime de nos ennemis; beaucoup sont à réparer, toutes sont toujours à étendre et embellir. Ne laissons pas tout cela se faire sans nous, et puisque seuls seront bannis les incompétents, instruisons-nous. Il appartient à nous tous et toutes de construire la cité idéale dont rêve notre époque et que nous voulons, et en qui vivra pour les âges futurs notre conception de la beauté.

ALICE BERTHET.

L'ALARME

Société Française d'action contre l'alcoolisme
Président d'honneur : M. Raymond Poincaré

Dimanche 19 Novembre 1916
à 2 heures 1/2
Salle des Fêtes de la Mairie du 16e arrdt

MATINÉE

Sous la Présidence de
M. le Dr Pierre BOUILLET, Maire du 16e arr.

PROGRAMME :

Alcoolisme et Patriotisme

Conférence par M. LUCIANI-DELPECH
Secrétaire général de *L'Alarme*.

CONCERT

avec le gracieux concours de
M. J. NIVETTE
de l'Opéra
Mme PATORNI CASADESUS
des Concerts Colonne
Mlle CECILE CARLIER
Cantatrice
Mme DONA MUNROE
des Concerts Classiques du Conservatoire
M. ALLAIN DHURTAL,
du Théâtre du Gymnase
Mlle GENEVIÈVE STRAUSS
Pianiste

Entrée gratuite
71, Avenue Henri-Martin.

L'Alarme, société française d'action contre l'alcoolisme, fondée par Léonard Rosenthal. Président : Jean Finot, 45, rue Jacob :

Programme général : Obtenir du gouvernement des mesures limitant la consommation de l'alcool de bouche.

Programme actuel : Poursuivre l'application absolue de l'interdiction de vendre l'alcool aux mobilisés, aux femmes, aux mineurs, soit au 7/10e de la population. Veiller à l'application de l'interdiction de l'alcool et des spiritueux dans les écoles maternelles et primaires, interdiction qui résulte d'une campagne de *l'Alarme*.

Cotisation minimum, 1 fr. Cotisation de membre votant, 10 fr.

Le Contrôle des Œuvres de Guerre

Pour alléger les souffrances qu'elle a fait naître, la guerre a vu surgir des organismes nouveaux à côté de ceux qui existaient déjà, et la plupart des œuvres de secours aux militaires et aux civils, ont dû s'ingénier à trouver des ressources pour accomplir leur tâche.

Les malheurs causés par ce grand conflit, qui, de plus ou moins près, touche chacun de nous dans le pays, impliquaient l'aide de tous; aussi, l'appel à la générosité publique a été la base des propagandes charitables entreprises depuis deux ans.

Désormais les dons recueillis au moyen de cette méthode et distribués par les œuvres, vont être l'objet d'un contrôle que les personnes de bonne foi admettront très volontiers, et qui semble indispensable pour les autres.

La Loi du 30 mai 1916, et le Règlement d'administration publique du 24 septembre, préviendront les abus et donneront à chaque œuvre une personnalité propre par l'autorisation même qu'elle aura obtenue.

Pourtant cette loi a des admirateurs et des détracteurs ; elle a été chaudement discutée et son interprétation a provoqué au Parlement des controverses ardentes. Nous n'avons pas à nous prononcer à ce sujet dans cet exposé, et nous nous bornerons à résumer le plus brièvement possible :

Premier point : le but de la loi. Deuxième point : Son fonctionnement et les sanctions qu'elle comporte. Troisième point : Sa portée sociologique.

BUT DE LA LOI

La loi a pour but d'assujettir toutes les œuvres ayant recours à la générosité publique à un fonctionnement méthodique et régulier.

Elle apparaît comme un complément indispensable à celle de 1901, sur les Associations sans but lucratif qui permet à un certain nombre de personnes groupées en vue du même but, de se procurer des ressources au moyen de subventions officielles et de cotisations régulièrement versées par les membres dans une caisse commune.

La loi nouvelle prévoit les Associations qui comptent sur des ressources, autres que celles-là, c'est-à-dire celles qui ont recours au public pour alimenter leur caisse.

Elle étend sa juridiction sur : 1° *Toute association* créée antérieurement ou à l'occasion de la guerre ; 2° toute *œuvre* ou toute *personne* recueillant d'une « façon habituelle », sous quelque forme que ce soit, des fonds pour une œuvre de guerre ; 3° tout *particulier* se procurant des ressources par les mêmes moyens et pour le même but, même en dehors de toute habitude.

L'article 16 du décret spécifie qu'il est fait exception à cette règle pour les ventes de charité et les journées autorisées. Ne tombent pas sous le coup de la loi, les œuvres reconnues d'utilité publique, ni les journaux ouvrant des souscriptions, non plus que les quêtes organisées par hasard, à l'occasion d'une cérémonie.

Il y a lieu de remarquer le trait distinctif de ce nouveau régime : il impose aux collectivités et aux individus une *déclaration* officielle, alors que celui de 1902, n'en comporte pas l'obligation absolue.

Le législateur s'est efforcé d'envisager tous les cas ; à côté des œuvres d'entr'aide ou de secours direct, il vise également celles qui se fondent en vue d'honorer les morts pour la patrie, quelle que soit d'ailleurs l'importance des groupements créés.

FONCTIONNEMENT DE LA LOI ET SANCTIONS

Dans la déclaration à faire à la préfecture de police pour Paris, (à la préfecture ou la sous-préfecture pour la province), doivent être précisés le but et le siège de l'œuvre, l'identité de ses administrateurs, ainsi que les ressources dont ils disposent pour son fonctionnement et les moyens qu'ils se proposent d'employer pour faire appel à la générosité publique.

Cette déclaration n'est prescrite aux œuvres nouvelles et aux œuvres existantes que si elles ont recours au public pour solliciter des dons. Sinon, elles peuvent fonctionner librement.

Elle doit être accompagnée d'une *situation financière* où seront portés d'une part le montant des fonds recueillis depuis la guerre, de l'autre, les dépenses par catégories.

L'établissement des dépenses par catégories, fait ressortir la proportion des frais de l'œuvre par rapport aux sommes déboursées, en vue du but spécial pour lequel elle fut fondée.

A la situation financière, seront joints un *état détaillé*, du passif et de l'actif, un état nominatif du personnel appointé et deux exemplaires des statuts, s'il y a lieu. En échange de ce dossier, il est remis un *récépissé*.

Le préfet de police à Paris, le préfet compétent en province, transmettent ce dossier, dans un délai de dix jours avec avis motivé à une *Commission de contrôle*, laquelle, après examen des pièces soumises, se prononce sur l'opportunité qu'il y a d'autoriser l'œuvre à poursuivre ou non. Elle peut ordonner une enquête si elle le juge utile. Son rapport est transmis au ministre de l'Intérieur qui, d'après ses conclusions motivées, octroie ou refuse *l'autorisation*. Cette décision est notifiée à l'intéressé, tout refus doit être motivé et est susceptible d'un recours devant le Conseil d'Etat.

Le rôle de la Commission de contrôle est des plus importants ; elle a qualité pour demander la modification des statuts et entendre les explications des intéressés, s'il y a lieu.

Cette commission est composée des délégués de l'Intérieur, du Conseil d'Etat, des Finances et de la Justice, ainsi que de trois représentants à Paris (deux en province), des œuvres de bienfaisance, reconnues d'utilité publique.

Le rapporteur de la loi au Sénat, avait demandé d'y faire figurer au moins une femme. Nous relevons en effet dans la liste publiée à Paris, le nom de Mme Coulon, si appréciée au Conseil National, à côté de ceux de M. Hébrard, de Villeneuve, le président, du général de Lacroix, de M. Ogier, directeur du contrôle et de la comptabilité au ministère de l'Intérieur, de M. Brunot, maire du XIVe arrondissement, et d'autres personnes, dont la compétence est notoire.

Il convient de signaler que l'autorisation accordée à une œuvre est révocable en cas de mauvaise gestion, toujours sous réserve du recours au Conseil d'Etat. Le ministre peut prescrire des inspections facultatives, « les fondateurs, directeurs et administrateurs » de l'œuvre, étant tenus de laisser procéder aux vérifications jugées nécessaires. C'est avec raison que Paul Strauss a déclaré que « toutes les œuvres doivent vivre dans une maison de verre ». Edouard Clunet cite cette phrase en ajoutant que les œuvres seront les premières à vouloir loger dans ce genre d'habitations sans mystère.

La comptabilité qui leur est imposée, fera ressortir deux conditions essentielles : 1° la gratuité absolue des fonctions de ceux qui administrent l'œuvre (Loi art. 2 par. 4) ; 2° l'emploi obligatoire des ressources recueillies, qui devront scrupuleusement recevoir la destination annoncée (Loi art. 3 par. 3).

Elle permet aussi d'avoir une vue d'ensemble sur les efforts tentés et leurs résultats. Tous les semestres, les œuvres devront faire tenir au préfet compétent, un bordereau récapitulant les opérations antérieures au semestre, celles du semestre et l'eur total ; avec ce bordereau elles remettront « une situation de caisse et de portefeuille, ainsi qu'une situation de magasin en fin de semestre ».

La comptabilité d'ailleurs, tenue en partie simple, porte sur les *Deniers* et sur les *matières*, quelle que soit la nature du don reçu, il doit être inscrit sous l'une de ces deux rubriques. Les *entrées* sont notées d'une part, les *sorties* de l'autre ; de leur différence ressort l'actif, qui, mis en regard du passif (total des dettes), permet de se rendre compte aisément de la situation générale de l'œuvre.

Deux applications du même principe, caractérisent cette comptabilité : l'attestation des opérations effectuées.

Entrées : Pour tout don en espèces ou en nature remis à l'œuvre, il est délivré une quittance extraite d'un registre à souches.

Sorties : Toute sortie en espèces ou en nature, doit être justifiée, par la quittance de la partie prenante.

Pour les distributions de secours, cette pièce est suppléée au moyen d'états certifiés par les distributeurs avec mention du nom de la personne secourue et du quantum alloué.

Il convient de faire remarquer que ces prescriptions devenues obligatoires, ont toujours été pratiquées par les œuvres soucieuses de rendre compte aux donateurs, de l'emploi de leurs libéralités.

Et ce « régime de contrôle sans vexations, ni tracasseries » n'a été institué que pour donner « à l'opinion publique les garanties qu'elles est en droit d'exiger ».

La loi comporte des sanctions *civiles*, la dissolution par les tribunaux si l'œuvre persiste à contrevenir à ses prescriptions après mise en demeure, et des sanctions *pénales* contre ceux qui sont à sa tête, en cas d'abus de confiance : emprisonnement de 15 jours au moins et amende de 500 à 1.000 francs, ou l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 5.000 francs.

PORTEE SOCIOLOGIQUE DE LA LOI

Dans une monographie du plus haut intérêt : Les œuvres qui font appel à la générosité publique et leur nouveau régime. Me Clunet estime que, sous les apparences d'un édit destiné à contenir quelque abus, cette loi marque en réalité une nouvelle étape du « droit d'association » en marche vers « la plus grande liberté ».

Il demande pour « la Charte de la charité » de substituer le « régime de pure déclaration » au « régime d'autorisation préalable » dont nous jouissons provisoirement, puisque cette loi n'a qu'un caractère temporaire.

Souhaitons que les dispositions donnant des avantages positifs au droit actuel soient maintenues même après la guerre.

D'après l'éminent juriste, la loi nouvelle vaut la *petite reconnaissance d'utilité publique et la demi-fondation* qu'il appréciables qu'il conviendrait d'organiser et d'élargir.

D'autre part, la centralisation des renseignements sur toutes les œuvres de guerre apparaît comme un acheminement vers la cohésion des efforts de l'assistance dans ses divers domaines.

Il n'est pas douteux que celles qui poursuivent le même but auraient intérêt à se concerter pour combler les lacunes existantes et éviter les doubles emplois.

Le régime actuel n'intervient en aucune sorte, dans la direction des œuvres, il permet toutes les initiatives salutaires ; mais ne pourrait-il aider à les aiguiller sur des routes favorables à une entente générale ?

L'entente une fois obtenue entre les œuvres particulières, il serait possible après d'envisager la coordination des efforts de la bienfaisance publique et de la bienfaisance privée, progrès essentiel à accomplir pour réaliser l'assistance méthodique rêvée par les philanthropes avertis.

A. HENRY-NATHAN.

POUR LA BONNE TENUE DES TRAVAILLEUSES

Voici un ministère où on se préoccupe de la délicate question, dont nous avons entretenu nos lecteurs dans le dernier numéro de *La Française*. La note suivante vient d'être affichée dans les bureaux des archives du ministère de la Guerre :

La sortie des secrétaires militaires se fait actuellement d'une façon confuse et bruyante; elle amène le trouble dans la régularité des services et une gêne inconvenante dans la sortie des dames auxiliaires.

Dorénavant, les secrétaires militaires devront quitter leurs services *très exactement*, à 11 h. 45, 17 h. 45 ou 18 h. 45, sans distinction entre ceux qui prennent un détachement et les porteurs de cartes individuelles. La sortie du local des Archives devra être opérée dans un *délai maximum de cinq minutes. Il ne sera toléré aucun retard.*

Le départ des dames auxiliaires s'effectuera *seulement après la sortie des secrétaires militaires*, et par suite, à 11 h. 50, 17 h. 50 ou 18 h. 50; ce départ pourra dès lors avoir lieu avec la modestie nécessaire. Signé : HENNET.

Un jeune homme, ami des bonnes mœurs et qui, sans doute connaît bien ses frères, nous fait remarquer que ces dispositions d'une louable bonne volonté, manquent de psychologie. Il eut fallu, au contraire, dit-il, que les dames sortissent les premières. Ainsi celles qui sont naturellement « modestes » ne seraient pas exposées à être attendues à leur corps défendant par les trop gabarits des Archives. Et bien peu d'autres oseraient donner elles-mêmes le scandale d'attendre ces messieurs.

Les Campagnes pour le Relèvement des Salaires Féminins

On sait que des démarches ont été faites par les Sociétés féministes auprès des pouvoirs publics, afin que l'Etat interdise à ses fournisseurs d'employer des femmes à des salaires de famine.

Ces campagnes n'ont point été sans résultat.

Le Bulletin du ministère du Travail publie les premiers résultats du contrôle exercé par les inspecteurs du travail, d'accord avec les services de l'intendance, sur les salaires féminins dans les industries travaillant pour la guerre.

Le contrôle a porté sur 2.837 marchés intéressant 137.000 ouvrières. Les salaires ont été trouvés inférieurs au taux normal pour 19 % des marchés contrôlés. A la suite de ces vérifications, des relèvements de salaires ont été obtenus, soit par l'action directe des inspecteurs, soit sur l'intervention des services locaux de l'intendance. Dans 80 cas, les entrepreneurs ont même reversé aux ouvrières les sommes dont elles avaient été frustrées. Dans les cas les plus graves, l'intendance a prononcé l'annulation des marchés en cours et même l'exclusion des marchés futurs.

Le contrôle des salaires a été poursuivi en 1916, par accord entre le ministre du Travail et le sous-secrétaire d'Etat de l'intendance. Il a été [illegible] par la mise en application de la loi du 10 juillet 1916, sur le salaire des ouvrières à domicile.

UNE INSTITUTION FEMINISTE

L'Hôpital-Ecole Edith Cavell

L'Hôpital-Ecole Edith Cavell, 64, rue Boissonade, XIVe, construit grâce à la générosité de M. Charles Stern, sur un terrain appartenant à l'Association pour le développement de l'Assistance aux malades, qui fut fondée par Mme Alphen-Salvador, en 1900, a été inauguré le 11 octobre, jour anniversaire de l'assassinat de l'héroïque infirmière anglaise. On trouvera ici avec intérêt croyons-nous, un souvenir détaillé de cette cérémonie, ainsi que l'exposé de la nouvelle institution.

***

Il y a un an, dans la nuit du 11 au 13 octobre 1915, à Bruxelles, les Allemands assassinaient Miss Edith Cavell, infirmière. Ils l'assassinaient légalement, au nom de la justice, et « c'est précisément la légalité de ce crime qui en fait l'horreur ». Elle s'apprêtait à panser un soldat allemand quand un sous-officier lui arracha des mains la bande de gaze destinée au blessé et l'entraîna vers la prison ? Elle était accusée d'avoir aidé des soldats anglais et belges à passer la frontière. L'accusation était fondée : une servante, victime d'une infâme machination, l'avait trahie. Loin de nier, devant ses juges, ce qui lui était imputé à crime, Miss Edith Cavell revendiqua la responsabilité de ses actes comme un titre de noblesse. Si je ne les avais pas fait échapper vous les auriez fusillés. » La procédure fut régulière; au regard du Code de guerre, Edith Cavell méritait la mort. Mais elle eût pu dire à ses juges : « Que faites-vous là, Allemands, qui osez rendre la justice à Bruxelles ? Vous oubliez que toutes vos sentences y sont entachées d'injustice, que vous ne siégez dans ce prétoire qu'après avoir déchiré comme des chiffons de papier les traités les plus solennels et que, pour avoir osé ce crime de violer la neutralité de la Belgique après l'avoir garantie, vous serez d'éternels accusés au tribunal de la conscience universelle ».

La sentence de mort fut rendue le 11 octobre à 5 h. A deux heures du matin, le 12, elle était exécutée. Par cette nuit froide d'octobre, Miss Cavell sort de son cachot la tête couverte d'un voile. Abandonnée par ses forces elle tombe évanouie. En vain le lieutenant ordonne aux soldats du peloton de tirer sur cette femme qui gît à terre, sans défense. Les soldats n'obéissent pas et c'est le lieutenant qui l'assassine.

Elle avait par avance pardonné à ses bourreaux. « Je ne dois avoir ni haine, ni amertume envers personne. » Telles furent ses suprêmes paroles. Aussi est-ce par une œuvre de bonté que, pour être fidèle à sa loi, il fallait répondre au geste de haine allemand, et nul monument ne pouvait mieux honorer sa mémoire qu'un hôpital où des douceurs féminines, disciplinées par la science, se penchent sur les souffrances humaines.

La cérémonie d'inauguration était présidée par M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé, assisté de Mme Alphen-Salvador, présidente-fondatrice de l'Association pour le Développement de l'Assistance aux malades ; de Mlle Allégret, vice-présidente; de Mme Pierre Curie, directrice des services radiologiques de l'hôpital; des médecins inspecteurs Sieur et Simonin, des professeurs Hartmann et Pinard.

Dans la grande salle de l'hôpital-école, se pressait un nombreux public. Parmi les personnalités présentes, nous nous bornerons à citer Mme Raymond Poincaré, le colonel Borel, de la Maison militaire de l'Elysée, représentant le Président de la République, Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre et Lady Francis Bertie.

Le professeur Hartmann, parlant au nom de l'Association pour le Développement de l'assistance aux malades, a, dans un éloquent discours, remercié les donateurs et indiqué le but de l'œuvre.

Puis M. Maurice Bouchor lut d'une voix lente et grave, les beaux vers qu'il a dédiés à la mémoire d'Edith Cavell et que nous reproduisons ici :

A EDITH CAVELL
pour l'inauguration de l'hôpital parisien qui porte son nom.

Nous élevons nos cœurs et nos regards vers
[toi,
Martyre que dans l'ombre, en invoquant la loi,
Ils ont assassinée avec hypocrisie:
Pour consacrer ce lieu, c'est toi qui fus choi-
[sie.
Un an s'est écoulé, plein de deuils et d'hor-
[reurs,
Par le crime des deux infâmes empereurs,
Depuis qu'ayant vidé jusqu'au fond le calice
Et meurtri tes pieds nus au chemin du sup-
[plice
Tu mourus saintement sans haïr tes bour-
[reaux.
Ton exemple peut faire après toi des héros.
Dans son âme plus d'une, ici, saura t'enten-
[dre,
Enseignant le devoir mêlé de pitié tendre,
Sous les soins délicats l'ardente charité,
Les dévouements obscurs, que parfois la
[clarté
Du sourire et des yeux divinement révèle
Et que chaque lever de l'aube renouvelle.
Quel refuge serait fraternel aux blessés,
Pour qui jamais, hélas! nous ne ferons assez,
Plus que cette maison par toi-même inspirée
Du noble esprit qui fut ta lumière sacrée !
Edith Cavell c'est toi qui veilleras sur eux:
Car ta raison sereine et ton cœur généreux,
Ton ferme et clair savoir, attentif à toute
[heure,
Habitent maintenant cette pure demeure,
Où, rêvant à nos jours un moins dur lende-
[main,
On vivra pour le seul amour du genre hu-
[main.

Maurice BOUCHOR.

M. Justin Godart prenant ensuite la parole, prononça le très beau discours suivant, hommage rendu à la mémoire d'une infirmière et au dévouement de toutes les infirmières, et dont la place nous paraît tout indiquée dans la « Française ».

Discours de M. Justin Godart

« En inaugurant aujourd'hui solennellement l'hôpital-école d'infirmières professionnelles qui porte le nom d'Edith Cavell, nous commémorons avec émotion le premier anniversaire de la mort d'une forte et glorieuse héroïne dont le martyre termina la vie de dévouement et de sacrifice ; nous rappelons aussi au monde civilisé le plus exécrable forfait d'une guerre que nos ennemis ont aggravée de crimes monstrueux.

L'œuvre allemande de cruauté et de haine est vengée par une œuvre de bonté et d'humanité. C'est la vengeance qu'Edith Cavell eût désirée. Pour toujours, maintenant, son nom et son exemple vivront, éternel reproche à un peuple dont il ne sera plus possible d'oublier la barbarie. Et sa mort féconde suscitera des vocations pour la profession si noble qu'elle pratiquait et enseignait.

Edith Cavell était infirmière. Elle pansait un blessé allemand lorsqu'on vint l'arrêter pour la conduire devant le tribunal dérisoire qui l'envoya au supplice dont un officier allemand se fit l'exécuteur.

Infirmière. Je puis, mieux que personne, je crois, dire ce qu'ont été les infirmières depuis le début des hostilités. Partout je les vois au chevet de nos blessés; que de sollicitations je reçois d'elles chaque jour pour les postes où non seulement il y a le plus de travail, mais aussi le plus de péril.

Comme dans l'enthousiasme du premier jour les concours s'offrent, les collaborations se continuent patiemment.

Au front de la lutte contre la souffrance on tient comme à l'autre.

Le temps a beau passer, il n'y a point de lassitude. Il y a au contraire plus d'abnégation, plus de volonté passionnée de faire son devoir. C'est que nos infirmières sont les mères, les femmes, les sœurs de nos combattants Elles ont d'abord donné leurs soins en pensant aux blessures qui pouvaient atteindre ceux qui leur étaient chers.

Puis, un jour, il y a eu dans leurs gestes quelque chose de plus attentif encore, dans leur regard plus de sollicitude, sur leurs lèvres un sourire plus grave et plus prenant. Sous l'uniforme blanc marqué de la croix rouge les deuils se dissimulent; ils se révèlent seulement au blessé sur lequel se penchent les mères, les femmes, les sœurs des disparus par davantage d'affectueux attachement.

J'apporte ici mon témoignage aux infirmières de France. Il est tout de respectueuse reconnaissance et d'admiration.

Au jour de la victoire elles auront droit comme les soldats, à l'hommage de la nation.

Mais au jour de la victoire nos infirmières, volontaires pour le plus grand nombre, quitteront nos hôpitaux pour rentrer au foyer où la vie familiale reprendra avec le retour des combattants. Et cependant il restera pour de longs mois encore des blessés, des malades à soigner. Il importe de préparer pour ce moment, où le service de santé verra aussi, par la démobilisation disparaître ses infirmiers, des infirmières professionnelles.

C'est l'œuvre qu'entreprend l'hôpital-école Edith-Cavell. Je lui donne tout mon encouragement et tout mon appui. Pour de nombreuses femmes, la profession d'infirmière sera demain un emploi honorable. Etre infirmière c'est plus qu'un métier, c'est un apostolat de solidarité. Au point de vue social, le rôle d'infirmière qualifiée sera de première importance. Il faudra bien, pour réparer nos pertes, entourer de protection éclairée la richesse essentielle qu'est la vie humaine, défendre la maternité, l'enfance, enrayer les contagions contre la tuberculose, organiser fortement l'hygiène publique. Les infirmières seront les ouvrières bienfaisantes de cette entreprise nécessaire de salut de notre vaillante race.

Dans cette maison édifiée à la mémoire d'Edith Cavell se formeront, à son exemple, des femmes de cœur et de savoir, aux mains desquelles sera confié un peu de l'avenir du pays. Il faut attendre d'elles beaucoup de bien, et je suis assuré qu'elles répondront aux espérances que nous mettons en elles.

Je remercie les fondateurs de cet hôpital-école, ceux qui en ont eu l'idée, ceux qui ont permis de la réaliser. En ce moment chacun combat à sa manière. Les soldats de la République avec leurs alliés préparent le triomphe du droit et de la justice. Ici, vous préparez le triomphe de la science et du dévouement sur le mal et la mort. C'est un effort patriotique qui servira la France.

⁂

A l'issue de la cérémonie, le public fut invité à visiter l'hôpital-école.

Grâce aux fonds généreusement fournis par M. Charles Stern, l'Association pour le Développement de l'Assistance aux malades a pu construire en trois mois, sur son terrain de la rue Desnouettes un hôpital-école, sous baraquements, dans le modèle des hôpitaux de l'armée britannique en France.

Toute l'installation des bains, douches, et du pavillon chirurgical (stérilisation, opérations laboratoire), a été faite grâce à de généreux souscripteurs.

Outre le pavillon chirurgical et les services généraux complets, l'hôpital-école comprend quatre pavillons d'hospitalisation, en tout cent lits. Les longs bâtiments au rez-de-chaussée, peints en blanc, aux larges fenêtres toutes fleuries de chrysanthèmes se groupent autour d'un couloir central. Dans l'une des ailes se trouvent côte à côte, les chambrettes claires et gaies des élèves-infirmières.

Les noms de chacun des pavillons ont été choisis par l'Association afin de garder vivant le souvenir de quatre femmes également remarquables qui, toutes quatre ont donné leurs soins et leur vie à cette œuvre de dévouement. Ce sont Mme **Depage**, femme du docteur qui dirigeait à Bruxelles, l'institut chirurgical dont l'école d'infirmières d'Edith Cavell était une annexe et qui fut une des victimes du torpillage de la Lusitania, à son retour d'une tournée de propagande en Amérique, où elle avait été recueillir des fonds pour l'hôpital belge; **Jeanne Houdin**, infirmière de l'Association, morte de la fièvre typhoïde à Verdun, pendant la guerre ; **Jeanne Scherer**, fille de l'écrivain, qui fut de longues années, directrice de l'école d'infirmières de l'Association ; Jeannie **Meynadier**, vice-présidente de l'Association, morte le 1er juillet dernier, victime du surmenage qu'elle s'était imposé dans les ambulances depuis le début de la guerre.

Par une convention signée avec le Service de Santé, l'Association met à sa disposition pour la durée de la guerre et les six mois qui suivront la signature du traité de paix, ces locaux destinés à un hôpital militaire de cent lits, deux pavillons de malades, dont le service de santé assure l'installation et le fonctionnement.

Cet hôpital constitue une école d'application pour vingt infirmières militaires temporaires, ayant déjà six mois d'hôpital, qui entrent à l'Ecole après concours et y subiront un stage d'épreuve et de perfectionnement de trois mois au maximum, au bout duquel, après examen, elles seront soit éliminées soit titularisées pour aller remplacer les infirmiers dans les hôpitaux militaires de l'armée ou de l'intérieur.

Il est en même temps un hôpital d'application pour une école d'Infirmières civiles, l'école de la rue Amyot.

Chacun des quatre pavillons est placé sous la surveillance d'une infirmière diplômée de l'Association, avec une de ses élèves comme monitrice.

Dans cet hôpital qui est aussi une école, l'enseignement pratique sera donné au chevet des malades. L'enseignement théorique est assuré par le personnel médical enseignant de l'**Association pour le Développement de l'assistance aux malades** : le professeur Hartmann, les docteurs G. Baudouin et Girard-Mangin, auxquels a bien voulu se joindre Mme Pierre Curie qui dirigera les services de radiologie.

Le poste de médecin-directeur de l'Ecole a été confié à une femme, le docteur Girard-Mangin qui a fait fonctions d'aide-major depuis le début de la guerre et a passé plus de 25 mois dans un hôpital du front.

Grâce à une souscription qui reste ouverte, cet hôpital-école pourra être transformé après la guerre en un hôpital-école définitif d'infirmières professionnelles, et ne serait-ce pas la plus belle statue à élever dans Paris à la mémoire d'Edith Cavell.

Les Livres

L'OISEAU VAINQUEUR, par Paul Acker.

Le romancier Paul Acker, tombé comme on le sait, en service commandé en juin 1915, à Altenbach (Alsace), avait laissé un dernier livre à l'impression. Et cette œuvre posthume, qui eût pu n'être émouvante que par les circonstances de son apparition, se trouve être un beau livre, si vibrant de jeunesse et de foi, en vérité, qu'il semble condenser toutes les énergiques aspirations d'un être d'élite appelé au sacrifice prématuré.

« L'Oiseau vainqueur », histoire d'un aéroplane et d'un inventeur, est aussi une belle histoire d'amour. Mais d'amour *vrai*, d'amour tel qu'il doit être et non pas, hélas, tel qu'il est trop souvent : d'amour conjugal *parfait*, en un mot.

Toutes sortes de raisons font que ce livre doit être loué ici. C'est la saison, vraiment, de réhabiliter l'amour dans le mariage : trop d'écrivains l'oublièrent avant les événements actuels, dont — on l'a dit —, notre littérature n'est point sans porter une part de responsabilité. C'est pourquoi la délicate analyse d'un cœur de femme qui, ne se contente point de la part à elle faite par son grand homme d'aviateur-inventeur dans la vie commune, mais réclame, exige et obtient sa ration de craintes et d'angoisse, et d'espérance en son œuvre, c'est pourquoi la délicate analyse de ce cœur d'épouse retiendra toutes celles qui ont fait, font ou feront le même rêve.

L'oiseau, en l'espèce l'aéroplane nouveau, *volant sur place*, est vainqueur. Oui, mais Madeleine aussi ; et la nouvelle formule qu'elle invente, pourrait bien être celle que La Rochefoucauld déclarait introuvable, celle du « Mariage délicieux ».

Marion GILBERT.

LE RHIN GAULOIS, par Emile Hayem.

Le beau livre d'Emile Hayem, paru un mois avant la guerre, vient d'être édité pour la troisième fois. L'auteur du *Rhin Gaulois*, capitaine de réserve, disparu et sans doute tué en août 1914, sur la terre d'Alsace, a eu la suprême joie de tomber en face du Rhin, de ce Rhin mystérieux et divin dont il s'est fait l'historien, et dont la conquête a dirigé tous ses actes, hanté toutes ses pensées, entretenu et exalté son enthousiasme.

Nul plus que lui n'a aimé la France et n'a mieux compris les devoirs de l'heure présente. Il a senti la profondeur de l'idéal gaulois et la force d'une tradition qui fait de nous, les gardiens de la rive du grand fleuve. Il a compris aussi la grandeur de la Femme française, parfois si calomniée à l'étranger, « épouse aimante et mère dévouée, elle est la grande éducatrice, l'âme du foyer, le temple des vertus de la race. »

La conclusion de son livre, monument magnifique de patriotisme ardent et éclairé, oppose au « rêve colossal et ridicule des pangermanistes », l'entente gauloise prévue par César, le panceltisme qui, une fois cimenté, pourra défier le monde.

A. H. N.

Chronique des Œuvres & Institutions

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera des séances dimanche 12 novembre, dans la salle des fêtes des mairies du II, IX et XVIII arrondissements, avec le concours des artistes de nos principaux théâtres.

⁂

ASSOCIATION POLYMATHIQUE

Les cours gratuits d'**Hygiène et de Sciences sociales élémentaires** de cette Association, fondée en 1900, et dont MM René Viviani et Jean Dupuy sont les présidents d'honneur, ont toujours lieu **chaque vendredi, à 3 heures précises**, 6, rue Drouot, Paris (mairie du IX, salle des fêtes).

Ces cours étant imprimés peuvent être adressés par poste, la préparation par correspondance étant admise.

Examens, le 5 décembre prochain, conférant le Diplôme d'hygiène ou celui de Sciences sociales élémentaires, de l'Association Polymathique.

Adresser d'urgence toute demande d'inscription à la **Direction des Cours d'hygiène de l'Association Polymathique**, 6, rue Drouot, mairie, Paris.

Propagation du Numéro-Programme

Nous remercions nos lecteurs qui nous ont, dans la dernière semaine, demandé des exemplaires du journal, et particulièrement du numéro-programme (21 octobre n° 394). L'effet de cette propagande commence à se manifester par la venue de nouveaux abonnements. Nous demandons à nos amis de la continuer. Car si nous souhaitons devenir une force c'est beaucoup, beaucoup d'abonnements nouveaux qu'il nous faut.

Prix des exemplaires de propagande

Les exemplaires de propagande, pris par 100 exemplaires au moins, seront comptés à raison de 7 francs les 100 exemplaires.

Pour envoi à domicile, ajouter le montant du port. Cent exemplaires pèsent environ 3 kilogs. Pour les exemplaires sous bande, il sera compté en plus, 0 fr. 50 par 100 exemplaires.

COURRIER DE LECTEURS

Nous répondons ici aux lettres de nos abonnés. Pour toute réponse par poste, prière de joindre un timbre.

Mme W. F. (Oran). — Oui, certainement, envoyez la note que vous me proposez. On vous expédie à nouveau le numéro du 7 octobre. Il n'y en a pas eu d'autre depuis le 1er juillet. Bon courage et merci.

Mme Texcier (Rouen). — Merci de l'intéressant douement que j'utiliserai dans le numéro 398 et merci pour votre propagande.

Mme L. de F. (Nice). — Nous pouvons essayer ce genre. Je vous demande seulement de bien contrôler la documentation et aussi les possibilités de réalisation des vœux. Je vous propose pour titre : La chasse aux abus.

Merci de votre concours à notre propagande. Il n'y a pas de 393 parce que il y a eu par erreur deux 392.

Comtesse Colonna (Nice). — Nous insérons avec plaisir un appel que vous adressez vous-même à nos lecteurs et lectrices. Beaucoup sûrement seraient heureux de savoir que vous disposez de plusieurs places dans votre nouvel Institut agricole pour orphelines. Merci de vos aimables promesses.

Mme S. d'U. (Paris). — Merci des papiers. L'un est impossible tant que nous tiendrons pas la victoire définitive. Pour l'autre, il faudra que nous en causions. Vous aurez vu par la R. P. que « les premiers seront les derniers. »

PETITES ANNONCES

Défaut de prononciation (bégaiement etc.), rapidement corrigés par Mme Genlis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-Ve. 1067

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12 jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1014

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani**. — Fondée en 18[illegible]
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bières Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), Téléph. : Central 47-58.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : **Jane MIMIL**

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (Ve) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT **GRATUIT** DES ELEVES

FEUILLETON DE « LA FRANÇAISE » (3)

L'ORIGINE du Mouvement Féministe

PAR

JEAN PAIN

(*Suite*).

L'idée de Justice par exemple a-t-elle assez de puissance pour engendrer une doctrine comme le féminisme ? Sans doute la vue des souffrances imméritées des femmes, résultant de la misérable condition qui leur est faite, soit dans la société, soit dans la vie privée, suffit à révolter les consciences droites. Tout le monde convient qu'il ne faut pas exploiter la faiblesse de l'ouvrière, ni soumettre l'épouse à une autorité despotique. Il n'est pas jusqu'aux anti-féministes qui ne soient restés insensibles à des raisons aussi évidentes ; et c'est au nom de la Justice qu'ils réclament pour la femme le droit à une vie tranquille, conforme à son rôle, consacrée toute entière aux travaux domestiques, et la sujétion à une autorité non point oppressive, mais protectrice et fondée dans la nature des choses. Un principe qui amène logiquement à des conclusions aussi contraires au féminisme est incapable de l'avoir déterminé. Par lui-même il ne saurait produire autre chose qu'un vague sentiment de protestation contre les abus criants résultant des désharmonies sociales ; mais il laisse la porte ouverte aux théories et n'implique nullement l'égalité des sexes ni la transformation du rôle de la femme.

Mais, dira-t-on, le principe d'égalité devant la loi, qui a été une des conquêtes de la Révolution et sur lequel notre régime tout entier repose, semblait bien devoir conduire, comme conséquence naturelle, à la reconnaissance d'un droit unique pour les deux sexes. Pourtant une remarque psychologique nous porte à révoquer cette assertion en doute. C'est que de même qu'en biologie il n'y a que les organismes parvenus à maturité qui sont capables d'engendrer ; dans la vie sociale également une doctrine viable ne peut tirer son origine que d'une tendance déjà constituée.

Or, il s'en faut de beaucoup que l'idée d'égalité ait apparu, toujours d'une façon bien nette aux esprits du siècle dernier. La Révolution n'a pas été socialiste ; elle n'a pas prétendu porter atteinte à la hiérarchie, sauf à celle qui n'était fondée que sur des privilèges sans raison d'être ; au contraire elle maintient les classes dans leur état de subordination les unes aux autres et étouffe dans son germe les premières manifestations égalitaires. Le principe d'égalité dont elle se réclame a un sens très spécial alors; par ce cri de guerre elle n'entend pas mettre les citoyens sur le même rang, mais leur donner le sentiment qu'ils appartiennent tous et au même titre à la mère-patrie. On voit par là combien l'idéal féministe, qui réclame l'abolition des distinctions sociales entre les sexes, se trouvait peu impliquée dans cette conception, à l'heure surtout où les privilèges de l'homme, fondés sur son expérience de la vie et sur l'organisation de la famille, étaient loin d'avoir perdu leur signification, comme ceux du Clergé et de la Noblesse.

Mais ce qui prouvera d'une façon plus saisissante encore que le féminisme n'est pas sorti de « l'idée » d'égalité, c'est que Babeuf, à qui nous faisions allusion tout à l'heure, parce qu'il a porté ce principe jusqu'au fanatisme n'a pas songé un instant à l'appliquer aux femmes. Enfin l'idée d'égalité aurait eu tellement peu la force de produire une doctrine à cette époque, qu'elle n'a même pas trouvé d'écho chez les esprits qui furent les plus purs héritiers de la Révolution. Saint-Simon, qu'on regarde comme un précurseur du socialisme, ne rêvait qu'un « despotisme éclairé », et ses disciples disaient que « c'est folie de prétendre à l'égalité absolue, telle que la rêvent certains démocrates : l'inégalité, la hiérarchie fondée sur la dissemblance des mérites, sur des sentiments respectifs de déférence et de protection, est nécessaire à la vie sociale. » Auguste Comte également considère qu'à l'état normal, les hommes ayant à agir en commun, sont nécessairement dans la pratique organisés et classés d'après leurs aptitudes inégales, soit naturelles, soit acquises, lesquelles exigent que les uns soient sous la direction des autres ».

Ces exemples sont sans doute particuliers; mais si les penseurs les plus avancés raisonnent de cette manière, c'est parce qu'ils réfléchissent la tendance générale du moment ; de sorte que nous pouvons conclure avec certitude que la théorie qui voit dans le féminisme une conséquence des idées d'égalité propagées par la Révolution, est un contresens historique.

Il serait possible également de rattacher cette doctrine au développement de l'individualisme. Il existe en effet entre ces deux conceptions des analogies frappantes. Le droit de la femme à développer sa personnalité, à s'affranchir de l'autorité maritale, à vivre par elle même; enfin la question de l'union libre, qui a été résolue par l'affirmative chez certaines écoles féministes, voilà autant de revendications qui se rapportent directement à la libération de l'individu des liens de la société.

Mais nous croyons au contraire que le problème de l'individualisme, qui a servi de thème à tant de discussions stériles, n'a qu'une valeur artificielle que lui a donnée Spencer, lorsqu'il a voulu opposer l'individu à l'Etat. Si en effet, comme l'ont cru les associationnistes, l'âme humaine et les phénomènes sociaux sont composés d'éléments découpés, capables de se relier pour former diverses combinaisons, il est évident qu'il sera toujours possible à un auteur de les juxtaposer de telle sorte que les uns soient subordonnés aux autres. C'est ainsi que, selon qu'on aura placé tel ou tel anneau à l'extrémité de la chaine, on dira que la société est faite pour l'individu, ou bien que c'est l'individu qui doit se sacrifier à la société. Mais il n'en est pas de même si, conformément à l'esprit de la psychologie contemporaine inaugurée par M. Bergson, on considère les phénomènes psychiques non point comme des entités isolées gravitant autour d'un point central, mais comme des rayonnements d'un foyer de vie indivisible. Dès lors aucun d'entre eux ne pourra aspirer à devenir un soleil et à réduire les autres à l'état de satellites. De même qu'en biologie la moindre cellule ne saurait être regardée simplement comme la partie d'un tout, par rapport à un organisme dont elle reflète au contraire toutes les affections, ainsi c'est un même courant qui circule à travers les divers éléments du corps social, et l'individu ne peut pas plus être détaché de la société pour lui être opposé, que les angles d'un triangle de ses côtés.

Ce problème est par conséquent, dépourvu de sens; aussi ne saurait-on y ramener la doctrine féministe, à moins de la prendre pour une spéculation sans consistance.

Nous pourrions faire des critiques analogues à propos de tous les principes de la société contemporaine. Comme les sentiments, il faut voir en eux des manières de se représenter la vie, d'autant plus légitimes d'ailleurs qu'elles servent de justificatifs à notre conduite ; mais, idées ou sentiments, ce ne sont jamais que des affections de la conscience; or celle-ci n'est pas toujours un facteur déterminant dans notre vie ; elle ignore les fonctions de nos organes et les énergies mystérieuses qu'ils nous réservent, elle se trompe grossièrement sur les sentiments les plus forts, au point d'attribuer à de la haine des résolutions inspirées par un amour violent. Voilà pourquoi les partisans les plus pénétrés d'une doctrine peuvent croire que les raisons de leur conviction viennent de leur foi en certains idéaux; quand les mobiles qui les déterminent à agir sont beaucoup plus profonds que ces impressions fugitives. Leur illusion est analogue à celle du sujet hypnotisé, qui trouve dans sa propre volonté des raisons à ses actes, exécutés sous l'empire d'une puissance étrangère.

Si donc nous voulons comprendre le féminisme, nous ne devons pas nous en tenir à la conception que peuvent s'en faire même ses représentants les mieux qualifiés, parce qu'elle n'est qu'une image inadéquate, qui n'a pas plus de rapport avec la force sociale en jeu que le malaise ressenti par un malade ne le renseigne véritablement sur la source de son mal. Il faut dépasser ce point de vue de la conscience et tâcher de pénétrer le fond même de la doctrine dans son activité immédiate.

Nous savons que le féminisme est né de la Révolution ; c'est donc dans l'étude même de cette origine que nous découvrirons la tendance qui constitue sa raison d'être.

La Révolution ne nous apparaît pas comme une brusque réaction contre le passé. La transformation qu'elle a accomplie rétablit au contraire une certaine continuité de direction avec l'œuvre des anciens rois de France. Ceux-ci, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV ont fait l'unité politique du royaume; ils ont organisé une poussière éparse d'Etats, aux tendances divergentes et parfois opposées, en un seul corps doué d'une inspiration unique. Ils ont pourvu le pays d'un noyau central : le gouvernement. Seulement ils furent impuissants à réaliser l'unité administrative. La création des Intendants par Richelieu et toutes les autres tentatives dans ce sens ne donnèrent pas de résultats satisfaisants. La Révolution réussit seule à faire disparaître cette incohérence, qui en 1789 soumettait les provinces à des différences de régime telles qu'elles étaient devenues étrangères les unes aux autres ; elle s'appliqua à détruire leur particularisme pour les obliger à participer toutes à la grande vie nationale ; elle leur imposa un Droit unique, une organisation commune et un libre-échange, afin de faciliter leurs relations mutuelles; puis, remédiant à l'œuvre de la Constituante qui les avait livrées à elles-mêmes, elle leur envoya des « représentants en mission » chargés de pouvoirs extraordinaires pour leur faire sentir d'une façon immédiate la volonté de la France. L'ancien régime avait fondé un royaume, la Révolution a constitué une Nation. Ce n'est qu'à partir de cette époque en effet que ce terme prend toute sa signification. Grâce à cette organisation les individus ne furent plus seulement considérés comme des sujets, c'est-à-dire comme dépendant politiquement d'un gouvernement central, ils devinrent des citoyens, et l'insistance avec laquelle on emploie cette appellation est bien caractéristique. Elle n'est pas seulement un mode de parler et un signe de ralliement; c'est tout un idéal qu'elle évoque; c'est la solidarité de plusieurs millions d'hommes dans une même société qu'elle symbolise. La Révolution fut un mouvement centralisateur : elle a institué la République « une et indivisible ». Elle fut une tendance à l'unité organique du corps social. Elle a créé la Patrie.

Or, dans ce grand courant qui prétendait emporter provinces et individus dans une même direction afin qu'ils concourent tous, selon leurs aptitudes et leurs conditions diverses, à l'expansion de la vie nationale, la Femme restait un poids mort par sa culture spéciale et sa vie retirée qui l'isolent de la collectivité et la rendent réfractaire à toute assimilation, de telle sorte que la société n'a pas de prise sur elle; elle devenait une province dissidente; c'était un Etat dans un Etat. Bien plus, comme tout organe qui tient à peine par quelques fibres avec l'ensemble du corps, elle pouvait devenir un élément de décomposition, ainsi que l'ont prouvé depuis les troubles qui résultent de l'incompréhension si fréquente dans les familles entre les deux sexes.

JEAN PAIN.

(*à suivre.*)

DIXIÈME ANNÉE. —

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6
ETRANGER . . . — 8

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 centi
ETRANGER . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal et par la po

TÉLÉPHONE : PASSY 46-1

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

La

Le secrétariat n'est ouvert qu
mercredi, vendredi, de 3 à 5 h
La directrice reçoit le vend
midi de 3 à 5 heures.

Associée ou Subal

La guerre qui arrache l'hom
foyer oblige la femme à pren
rection de la famille et à m
qui peut être maintenu
être matériel et de la vie
tous. La tâche est dure quan
vail, s'ajoutent l'angoisse et
y faut une énergie, une fer
défaillances. Certains se son
de les rencontrer chez les
qu'une éducation maladroite
vent éloignées de la vie activ
lement utile.

Mais voilà qu'une crainte
feste. « Montées en grade p
des choses, nous dit l'*Éduca
tine*, munies de droits acqu
l'accomplissement de devoir
elles ne voudront plus conse
le rôle subalterne d'associées
ses et obéissantes. »

Et pour rassurer le pess
prédit déjà la « lutte au foye
cation enfantine explique « qu
tion toute simple et toute t
lui « est apparue dans une s
lique » que voici :

Un permissionnaire descen
à une gare de campagne. Sa
rive en voiture, la femme
Le permissionnaire monte. «
donné les rênes au mari et
plement s'asseyant à s
« Tiens, lui dit-elle, *reprend
ce !* »

Et la conclusion de l'ar
d'être retenue :

« Maintenant que tu nous
dira demain la femme en re
rênes à l'homme, chacun re
mission naturelle. Je restera
pour qu'il ne soit pas vide, p
France sauvée par les effo
chisse de mon sang. Avant
mes bras à la patrie, il fau
mes flancs. »

⁂

Pour être simple et touch
lution au grave problème ne
point complète. La patrie a
d'enfants, mais elle ne pourr
se passer du travail féminin.
que les lois permettent de
sans danger pour la race, la
che qui sera exigée de nous,
nécessaire aussi que le bulle
accordé à toutes les femmes
de salaires enfin réalisée s
la concurrence des travailleu
travailleuses.

Dans la famille, la question
avec moins d'âpreté sans dou
par l'affection et la joie du
père « reprendra sa place » et
gardera celle qu'elle a conqui
dur labeur. Il y aurait, de
l'homme une sorte d'injustice
considérer sa femme comme
table « associée » égale non
terne.

⁂

Mais l'*Education enfanti*
Journal pédagogique et il nou
core une fois regretter que d
ticle qui s'adresse aux éduc
maintienne comme un princ
gible l'idée du rôle subalte
femme à son foyer; c'est grâ
constances tragiques de la g
la mère a pu, momentané
chef de famille. Quand le pè
dira, elle devra reprendre sa
turelle. Si ce renoncement,
ment est, dit-on, un geste
sens, naturel et noble ! »

Il faut que les féministes
courage d'affirmer que la
au rôle subalterne n'est un
on se sait incapable d'accep
responsabilités. Celles qui
dues à l'accomplissement de
voirs » auront qu'elles
pays du vaste, dans la paix
les associées, les collaborat
qui ont su être pendant la g

PAULINE

Toutes les bonnes F
doivent lire « LA FRAN
Tous les bons Françai
la P encourager.